

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2025

### À 19 HEURES

#### — PROCÈS-VERBAL —

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

##### Étaient présents :

M. ECHEVEST, MME LE COTTON, MM. YAHIA, BIHEL, MMES COCGUEN, LOYER, LE FOLL, MM. STEPHAN, PRIGENT, HATTON, MMES DRUILLENNEC, BOTCAZOU, M. NOGE, MME LOLLIERIC, MM. SAVINIEN, CHEVALIER, LAVIGNE, MME GEFFROY, M. BATARD, MMES LE GOUX, LE HOUERFF, M. BOYEZ, MME GUILLAUMIN.

##### Pouvoirs :

MME LE MAIRE N. à M. PRIGENT || M. LE LAY à M. YAHIA || MME GREZARD à M. ECHEVEST ||  
MME CRENN à MME COCGUEN || M. MONJARET à MME LE COTTON || M. IRAND à M. BOYEZ.

##### Absent :

/

##### Secrétaires de séance :

MME LE FOLL, M. CHEVALIER, MME LE HOUERFF.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

Il procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

### 1 – DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les secrétaires de séance.

##### Délibération n° 2025-114 | Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Marie-Françoise Le Foll, Monsieur Hervé Chevalier et Madame Arlette Le Houerff pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

### 2 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

##### O – Compte-rendu

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par délégation, il a pris neuf décisions depuis le dernier conseil.

Comme vous le voyez, elles sont présentées par thématiques. Vous constatez qu'un certain nombre de ces décisions concerne des déclarations d'intention d'aliéner reçues. Il y a une décision concernant le cimetière communal (ventes ou renouvellements de concessions funéraires du 3ème trimestre 2025). L'acceptation de trois devis, dont l'un concerne le remplacement du corps de chauffe de la chaudière bois du bourg. Enfin, la passation d'une convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor pour la réalisation de l'adressage et de la mise sous plis de la propagande électorale pour les élections municipales de mars 2026. S'il n'y a pas de question particulière concernant ces différentes décisions, je vous propose de prendre acte de cette communication.

#### **Délibération n° 2025-115 | Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par lui depuis la séance précédente, à savoir :

<b>Urbanisme : Déclarations d'intention d'aliéner</b>				
	Description	Localisation	Décision	Date
2025-043	Terrain de 521 m <sup>2</sup> comprenant une construction à usage d'habitation parcelle cadastrée section AE n° 15	11, rue Laënnec	Renonciation au droit de préemption urbain	23-09-2025
2025-044	Terrain de 5 536 m <sup>2</sup> comprenant une construction à usage d'habitation parcelle cadastrée section YC n° 85	12, impasse Jacques Brel	Renonciation au droit de préemption urbain	23-09-2025
2025-045	Terrain de 772 m <sup>2</sup> comprenant une construction à usage d'habitation parcelle cadastrée section AO n° 163	14, rue des Fauvettes	Renonciation au droit de préemption urbain	23-09-2025
2025-046	Terrain de 3 792 m <sup>2</sup> (non bâti) parcelles cadastrées section YC n° 224 et n° 225	Impasse Roglazou	Renonciation au droit de préemption urbain	23-09-2025

<b>Cimetière communal</b>				
	Description	Décision	Date	Montant
2025-047	Concessions funéraires dans le cimetière communal	Ventes ou renouvellements du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2025	03-10-2025	1 236,00 € (montant total)

<b>Devis</b>				
	Description	Décision	Date	Montant
2025-042	Chaudière bois du bourg remplacement du corps de chauffe	Acceptation du devis présenté par la société Hargassner	23-09-2025	9 406,00 € HT 11 287,20 € TTC
2025-049	Travaux de sécurisation et d'interconnexion informatiques de sites communaux	Acceptation du devis complémentaire présenté par la SAS Qualité Informatique	07-10-2025	5 500,00 € HT 6 600,00 € TTC
2025-050	Formation pour l'accompagnement managérial des membres du Comité Directeur (CODIR)	Acceptation du devis présenté par la société Ipomea	07-10-2025	6 000 € (exonéré de TVA   article 261.4.4 du CGI)

<b>Autres</b>				
	Description	Décision	Date	Montant
2025-048	Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026	Convention relative à la réalisation de l'adressage et de la mise sous plis de la propagande électorale avec la Préfecture 22	03-10-2025	/

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance des décisions exposées ci-avant,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la communication faite.

### **3 – INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire dit qu'il va communiquer quelques informations au Conseil Municipal.

◊ Lancement de la saison culturelle 2025 /2026

Monsieur le Maire dit que ce lancement est prévu demain, samedi 18 octobre, à PloumExpo, de 15 heures à 18 heures, sur le thème "Explorations". C'est ouvert à tous, c'est gratuit et sans inscription.

◊ La Rose Espoir | édition 2025

Monsieur le Maire dit que l'édition 2025 a connu une belle réussite, avec une météo plutôt clémente. Il s'agit de la première manifestation sportive féminine des Côtes d'Armor et elle se déroule à Ploumagoar. J'adresse mes félicitations à tous les membres de l'association.

◊ Intempéries des 21 et 22 septembre 2025

Monsieur le Maire dit que, le 13 octobre, une réunion avec les riverains, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, a été organisée. Les riverains et les sinistrés ont eu la parole et ont pu exprimer leurs craintes. Ils ont pu aussi remercier la Protection Civile et les services municipaux qui ont bien œuvré ces jours-là. Je tiens à m'associer à ces remerciements et, bien entendu, remercier les élus qui étaient présents. Je veux aussi louer, j'ai pu le dire lundi, la solidarité qui existe à Ploumagoar quand il y a des événements de ce style-là. Merci à tous ceux qui ont pu aider. Je précise que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor nous invite pour une réunion à Trégueux le 28 octobre prochain. Je serai présent pour écouter Monsieur le Préfet.

◊ Exposition les bistrots d'antan

Monsieur le Maire dit qu'il va laisser la parole à Marie-Françoise Le Foll pour faire un point sur la fréquentation de cette belle exposition.

Madame Le Foll dit que tout s'est déroulé très positivement et nous avons eu beaucoup de retours très chaleureux. Certaines personnes ont passé de une heure trente à deux heures dans la salle d'exposition. Entre le vernissage, les neuf jours d'ouverture de l'exposition, la projection du film qui a eu lieu au Nordy, l'animation belote à la salle PloumExpo, l'après-midi belote au bar de la Mairie et le concert de l'église, il y a eu neuf cents visites. Je souhaite souligner le côté attractif des panneaux qui ont été réalisés, depuis le mois de novembre dernier, avec le groupe de travail dédié par la commission culturelle. Je remercie aussi ceux qui nous ont confié les objets exposés, ce qui a été très apprécié. Le travail a été préparé avec trente-huit interlocuteurs différents, principalement des familles, enfants ou petits-enfants, même d'anciennes tenancières de bistrots, qui nous ont fait une grande confiance pour parler de leur vie au quotidien. Je remercie les personnes qui nous ont confié des objets, des documents qui leur étaient très chers, particulièrement des photos. Il y avait cinquante-huit panneaux pour évoquer l'ensemble des bistrots et à peu près cents pièces apportées et confiées par des collectionneurs privés pour mettre une ambiance bistrot dans la salle d'exposition. Il faut noter la bonne participation des deux cafés du bourg, de quatre associations qui se sont jointes à nous pour améliorer les choses (Association de la belote, Kdance, les croqueurs de fruits et la troupe de théâtre de Ploumagoar). La boulangerie du bourg a également participé, puisque les pains qui étaient exposés ont été offerts par elle. Nous avons aussi travaillé avec le Centre de généalogie des Côtes d'Armor. Sont venues particulièrement des personnes âgées de l'Ehpad la Petite Montagne située à Pabu, de l'Ehpad Tinévez au sein de l'hôpital de Pabu, de l'Ehpad de Ploumagoar. Le centre de loisirs est venu le mercredi pour l'animation belote. Il y a pas eu de visite des écoles, peut-être que le thème ne s'y prêtait pas.

Nous avions préparé l'événement, car il y a eu trois conférences de presse sur les neuf mois de préparation et deux cents cartons d'invitation papier ont été adressés, en plus tout ce qui est parti par mail. Nous étions, bien sûr, dans la brochure qu'édite la ville de Guingamp pour les journées du patrimoine, pour la publicité de notre exposition. Je rappelle également que la chapelle de Sainte Brigitte a été ouverte. Je n'ai pas eu le chiffre exact de visiteurs, mais il serait intéressant de l'ajouter au compte rendu. Beaucoup de félicitations, tout en restant très humble. Je précise que l'Ehpad de Tinévez souhaite avoir une partie de l'exposition, quinze jours en avril 2026. L'Ehpad de Kersallic à Guingamp nous a aussi sollicités. L'Ehpad de Ploumagoar sera également contacté. Le côté le plus émouvant, c'est de voir les familles se rencontrer. Nous travaillé avec une famille qui habite le secteur de Rennes et une autre d'Auvergne qui est venue spécialement pour le vernissage, accompagnée d'un cousin venu lui de Normandie. Un petit mot rapidement, parce que c'était aussi le premier week-end des Journées du Patrimoine, il y avait, bien entendu, des visiteurs des alentours assez larges. Pour terminer, une petite anecdote, il y a une personne qui est venue d'Etables-Sur-Mer voir l'exposition. Nous lui avons demandé dans quel intérêt elle est venue. Elle nous a répondu qu'il y en avait "marre" de voir des chapelles. Je pense donc que la diversité a aussi sa valeur et peu attiré un public. Je tiens à remercier les services culturel, administratif, logistique, communication et la médiathèque, tous ces services qui se mettent en dynamique pour nous aider.

Monsieur le Maire dit que l'on peut féliciter l'ensemble du groupe de travail pour cette exposition. Effectivement, les bistrots étaient le lien social à l'époque et on voit, qu'aujourd'hui, il y a encore eu autour de cette exposition du lien social et des rencontres pour certains qui ne s'étaient pas vus depuis des années. C'était un magnifique moment. Merci.

Monsieur l'Adjoint aux affaires sociales dit vouloir chaleureusement remercier Marie-Françoise d'avoir déplacé une partie de l'exposition pour le repas des aînés. Je vous ai vu, presque tous les jours, toi et ton équipe, travailler sur cette exposition. Je pense que tu mérites au moins nos applaudissements.

Madame Le Foll dit que, depuis que nous avons commencé ce travail, il s'agit de la cinquième exposition. J'ajoute que c'est le Maire qui choisit le thème et que l'on peut le remercier d'avoir eu cette idée.

Monsieur le Maire dit qu'il donne simplement son avis sur les propositions.

#### ◊ Les Journées France Services du 06 au 18 octobre 2025

Monsieur le Maire dit qu'il va laisser la parole à Monsieur l'Adjoint aux affaires sociales pour ce point.

Monsieur l'Adjoint aux affaires sociales dit que ces journées France Services ont été organisées parfaitement par Lucie Gicquel, animatrice départementale des Maisons France Services. J'ai assisté à l'une des réunions avec la Maison du Département et différents acteurs sociaux du secteur de Guingamp. Il y avait beaucoup de monde. Cela a été très utile, car les domaines d'intervention de France Services sont assez vastes, surtout pour le numérique, qui peut éloigner des personnes de certaines démarches. A titre de renseignement, l'an dernier, deux mille cinq cents personnes de Ploumagoar se sont présentées à France Services et mille six cents personnes de Guingamp. J'ai fait remarquer aux représentants de Guingamp qu'il serait, peut-être bien, que la Ville entre dans la boucle. Ces journées ont connu un grand succès.

Monsieur le Maire ajoute que Ronald Le Doucen a aidé pour toute la partie numérique.

## 4 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### 4.1 – Commission municipale des jeunes du 29 septembre 2025

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yvon Prigent.

#### ◊ Le concours de nichoirs

Monsieur Prigent informe le Conseil Municipal que la remise des prix du concours de nichoirs a été faite. Les enfants ont classé les nichoirs de la note 10 à la note 6. L'objectif était de ne pas avoir d'égalité.

Tous les enfants ont très bien joué le jeu et ils n'étaient pas prêts de laisser leur nichoir dans l'espace de Kergré. Ils ont fait montre d'un grand investissement et, un truc super sympa, certains ont réalisé leur nichoir avec les grands-parents. Pour le prochain concours, je vais acheter des outils et comme cela je serai prêt. Il y a une vingtaine de jeunes qui ont fait des nichoirs, ainsi que des résidents de l'Ehpad de Ploumagoar.

Monsieur le Maire ajoute que le nichoir gagnant est celui de Juliana Poignonnec et dit laisser aux membres du Conseil Municipal le soin de découvrir le classement qui s'affiche derrière lui.

Monsieur Prigent dit que les différentes réalisations partaient de belles idées, dont deux nichoirs en bouchon. Je ne sais pas qui est le grand-parent derrière cette idée extraordinaire, mais franchement c'est une belle idée.

Monsieur Stéphan intervient alors et dit qu'il était derrière cette idée.

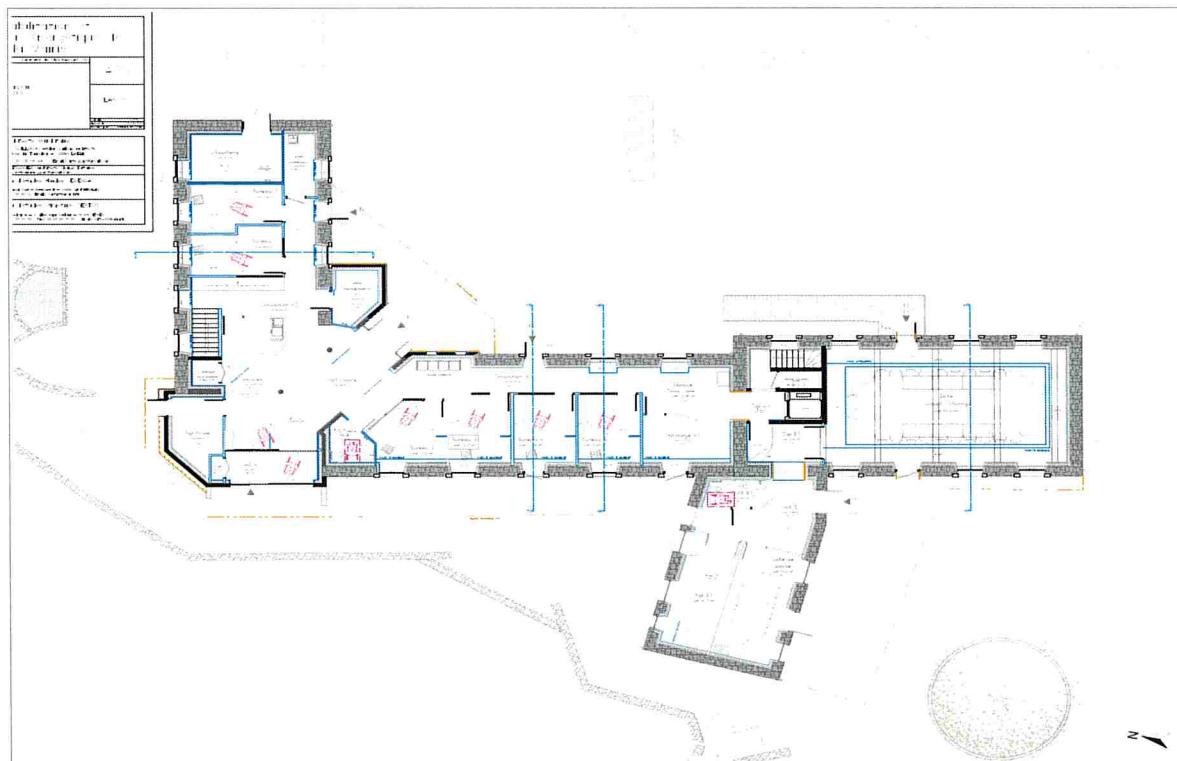
#### 4.2 – Commission du patrimoine du 07 octobre 2025

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint en charge du patrimoine communal.

##### Rénovation de la Mairie | présentation du dossier APS

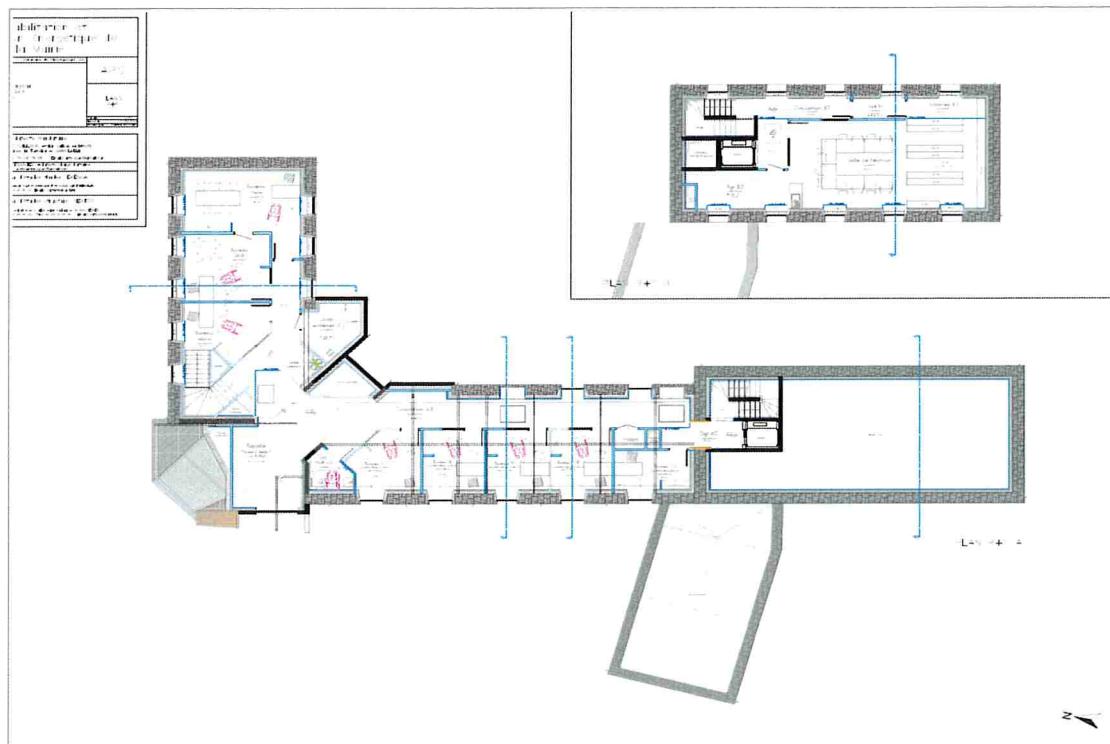
Monsieur l'Adjoint au patrimoine expose au Conseil Municipal que la commission a pris connaissance du dossier d'avant-projet sommaire (APS) transmis par l'architecte.

Je vais vous présenter le plan du rez-de-chaussé :



Il y a d'abord l'espace d'accueil qui comprendra l'accueil de la mairie et l'accueil de la poste, derrière le même comptoir. On peut dire qu'il s'agira un peu de la place du village. À partir de cet espace, on distribue les différentes ailes avec un certain nombre de bureaux individuels à chaque fois. C'est une des problématiques que l'on a aujourd'hui dans nos locaux, que l'on va essayer de rectifier. Il est également prévu un local de stockage, avec un accès direct à l'extérieur, pour remplacer celui que l'on connaît aujourd'hui à l'étage (peu pratique). La salle de conseil municipal et des mariages est déplacée au bout du bâtiment et bénéficiera d'un d'accès extérieur direct pour les mariages (sans passer par l'accueil de la mairie comme aujourd'hui), ainsi que des sanitaires. Cette salle sera un peu plus grande que l'actuelle. A cet endroit, il y aura un escalier et un ascenseur pour aller à l'étage. Enfin, un local de rangement (pour les tables et les chaises) et une salle de pause pour le personnel.

Je vais vous présenter le plan de l'étage :



Pour accéder à l'étage, il y a bien deux escaliers. Si l'on prend celui à partir de l'accueil, on arrive face à un petit espace d'attente. Sur l'une des ailes, il y aura le bureau de la Directrice des services, celui des Adjoints et celui du Maire (donc trois bureaux), ainsi qu'un local d'entretien. Sur l'autre aile, il y aura quatre bureaux, avec un espace de pause pour les agents. Au bout de cette aile, l'escalier et l'ascenseur qui viennent du niveau inférieur et qui permettront d'accéder à l'espace au-dessus de la salle de conseil municipal et des mariages. Cet espace sera composé de locaux de rangement, d'archivage et d'une salle de réunion pour les commissions ou autres.

Voilà un peu l'organisation du projet.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine poursuit et dit qu'il va être maintenant présenté deux visuels, l'un de l'accueil et l'autre d'une vue extérieure.





Monsieur l'Adjoint au patrimoine ajoute que, comme actuellement, il y a deux accès : l'un à partir de la place du 08 mai 1945 et l'autre à partir du parking situé derrière la Mairie. On a toujours en tête le futur aménagement du bourg. Comme je le disais tout-à-l'heure, il y a bien deux postes, l'un pour l'accueil de la mairie et l'autre pour l'accueil de la poste. Vous avez l'entrée de la mairie avec des portes coulissantes automatiques et un sas. Un traitement des façades est prévu, afin d'homogénéiser par rapport à aujourd'hui. En termes d'enveloppe financière, l'estimation à ce stade est d'un million et demi d'euros, avec différentes options qui seront prises ou pas (l'une d'elles correspond au rejoiointoientement des murs des bâtiments).

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des questions ou des remarques suite à cette présentation.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine précise, de nouveau, qu'effectivement la salle dédiée pour les séances du Conseil Municipal et des mariages bénéficiera d'un accès direct de l'extérieur.

Monsieur le Maire précise que l'on n'en n'est qu'au stade de l'avant-projet sommaire pour le moment.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine précise que le projet a été présenté aux agents de la mairie qui sont pleinement intégrés dans la réflexion.

Monsieur le Maire ajoute que l'on est parti des besoins des agents et de la collectivité, puis les architectes ont travaillé sur le projet. Ce n'est pas finalisé, Il s'agit juste des premiers plans, mais je tenais à vous les montrer. Chacun pourra faire des remarques, nous ne sommes pas encore à voter.

Madame Le Goux intervient et dit qu'il est intéressant de travailler à un meilleur fonctionnement pour les agents au quotidien et pour un meilleur accueil des usagers. Le projet paraît y répondre. Par contre, je m'interroge par rapport à l'entrée de la mairie. Pour le moment, elle serait déplacée et ne donnerait plus sur la place du bourg. S'agit-il de quelque chose de plus ou moins définitif aujourd'hui ou est-il possible de la réinterroger ? Pour moi, vis à vis du dynamisme du bourg, je ne sais pas si on met l'entrée du bon côté tout simplement.

Monsieur le Maire souhaite préciser, qu'en ce qui concerne l'accessibilité, il est plus facile d'avoir un sas avec des portes coulissantes automatiques qui s'ouvrent, à la suite, pour éviter notamment les courants d'air. Vu la configuration du bâtiment, cela imposerait peut-être de plus grands travaux.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit alors que la porte d'entrée est à peu près au moment endroit qu'aujourd'hui. Effectivement, elle est tournée à 90°, mais elle se trouve à même pas un mètre de sa position actuelle. J'ajoute que c'était compliqué par rapport à la disposition intérieure et que le but n'est pas de casser le bâtiment et de le refaire. J'ajoute également que la toiture est plus basse de ce côté-là. Pour moi, l'accès de la mairie ne change pas, il reste au même endroit.

Monsieur l'Adjoint aux affaires sociales intervient à son tour et dit que si cette entrée était en face de la place, ce serait mieux. Là, on voit le bardage et la couverture.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine dit qu'il est toujours possible de demander à l'architecte la faisabilité ou pas de cette remarque. Je précise, de nouveau, qu'il est important de conserver la deuxième entrée dans le cadre du futur aménagement du centre-ville.

Monsieur le Maire demande alors s'il y a d'autres interventions.

Monsieur Batard dit rejoindre l'avis de Marc Yahia quant à sa remarque sur la façade donnant sur la place. Cela me paraît intéressant si cela pouvait être revu, si une variante était possible sur ce point-là. Je souhaiterais savoir si l'on est en phase "avant-projet sommaire" ou en phase "esquisse" ?

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que l'on est en phase "avant-projet sommaire".

Monsieur Batard ajoute que les fonctionnements intérieurs lui semblent assez cohérents. Je voulais aussi revenir sur un autre point. Certains ont pu le constater, il y a eu des passages de drone autour de l'église. Il s'agit probablement de faire des relevés. Je rappelle que ces deux projets ont été lancés concomitamment. Or, engager le projet de rénovation de la mairie, sans avoir les éléments concernant l'église, cela me dérange un peu. Je rappelle que l'on parle d'une enveloppe financière d'un million et demi d'euros pour la mairie et d'environ un million d'euros pour l'église (estimation de juin 2023). Donc, je m'interroge de savoir quelle sera la priorité : l'église ou la mairie ?

Monsieur le Maire répond, qu'effectivement, il sera vu en fonction des rapports d'analyse des travaux sur l'église. J'ai aussi pris l'engagement que rien ne sera acté sur ce dossier-là. Ce seront les nouveaux élus, au mois de avril prochain ou plus tard, qui voteront les marchés. Après les élections, les élus, qui seront en responsabilité, auront à faire des choix, s'il y a des choix à faire.

Monsieur Batard poursuit et demande, en termes de planning, à quel moment nous serons en phase "avant-projet définitif" qui vaut permis.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond, qu'effectivement, l'avant-projet définitif vaut permis. Mais, pour le moment, nous ne sommes qu'en phase "avant-projet sommaire", tout n'est pas encore étudié. La phase "avant-projet définitif" ne se déroulera qu'en début d'année prochaine.

Monsieur Batard veut signaler, qu'en fois l'avant-projet définitif validé, on ne peut plus revenir en arrière.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond qu'il est toujours possible de revenir en arrière, mais ce n'est pas l'idée.

Monsieur Chevalier dit alors qu'un retour en arrière peut avoir un coût.

Monsieur le Maire dit clore le débat sur ce sujet.

## 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### ○ – Congrès des Maires et Présidents intercommunalité de France 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délégation d'élus se rendra au Congrès des Maires de France qui se tiendra à Paris du 17 au 20 novembre. Les élus qui feront partie de cette délégation sont : Le Maire, Anne Le Cotton, Marc Yahia, Jérémy Bihel, Myriam Druillennec et Annyvonne Botcazou (la parité : trois hommes et trois femmes). Il convient donc de prendre une délibération pour donner un mandat spécial et autoriser la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial (transports, hébergement, restauration, inscription), par un remboursement à posteriori, sur présentation de pièces justificatives.

Monsieur Chevalier demande alors à connaître le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à ce déplacement de trois jours ?

Monsieur le Maire répond que c'est aux frais réels, mais plafonnés. Nous sommes responsables des deniers publics et nous ferons attention à nos dépenses. Je vous précise que, l'an passé, aucune délégation de Ploumagoar ne s'était rendue au congrès. On fera en sorte de rester dans l'enveloppe et on vous rendra compte, de toute façon, des frais qui seront à la charge de la collectivité. Je mets aux voix cette délibération.

### **Délibération n° 2025-116 | Congrès des Maires de France | mandat spécial**

#### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme chaque année, l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France, à laquelle adhère la Commune, organise un congrès qui permet d'apporter aux élus, au travers de débats et d'ateliers, des éléments utiles à l'exercice de leur mandat.

Ce 107ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se déroulera du 17 au 20 novembre 2025.

L'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres du Conseil Municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de ces missions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ♦ de donner mandat spécial à Monsieur Yannick Echevest, Maire | Mme Anne Le Cotton, Adjointe | MM. Marc Yahia, Jérémy Bihel, Adjoints | Mmes Myriam Druillennec, Annyvonne Botcazou, conseillères municipales pour représenter la Commune de Ploumagoar lors du 107ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France de novembre 2025 à Paris,
- ♦ d'autoriser la prise en charge des frais réels liés à ce mandat spécial (transports, hébergement, restauration, inscription), par un remboursement à posteriori, sur présentation des pièces justificatives.

#### **DÉLIBÉRATION**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**Majoritairement** [se sont abstenus: MM. Chevalier, Lavigne, Mme Geffroy, M. Batard, Mmes Le Goux, Guillaumin],

**Décide** de donner mandat spécial à Monsieur Yannick Echevest, Maire | Mme Anne Le Cotton, Adjointe | MM. Marc Yahia, Jérémy Bihel, Adjoints | Mmes Myriam Druillennec, Annyvonne Botcazou, conseillères municipales pour représenter la Commune de Ploumagoar lors du 107ème Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité de novembre 2025 à Paris,

**Décide** d'autoriser la prise en charge des frais réels liés à ce mandat spécial (transports, hébergement, restauration, inscription), par un remboursement à posteriori, sur présentation des pièces justificatives,

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la présente année.

## 7 – INFORMATIONS DIVERSES

### ○ – Calendrier prévisionnel

- – le jeudi 06 novembre 2025 : commission des finances
- – le mardi 11 novembre 2025 à 11 h 30: cérémonie du souvenir
- – le jeudi 13 novembre 2025 : commission du personnel
- – le vendredi 21 novembre 2025 : Conseil Municipal
- – le vendredi 28 et le samedi 29 novembre 2025 : Marché de Noël
- – le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 : commission des finances
- – le jeudi 04 décembre 2025 : commission du personnel
- – le vendredi 05 et le samedi 06 décembre 2025 : Téléthon 2025
- – le vendredi 12 décembre 2025 : Noël des agents communaux
- – le lundi 15 décembre 2025 : Conseil Municipal
- – le vendredi 16 janvier 2026 : Vœux du Maire
- – les dimanches 15 et 22 mars 2026 : Élections Municipales

---

Monsieur le Maire dit que, pour la cérémonie du 11 novembre, ne pas savoir s'il y a une cérémonie religieuse avant. Je vais me renseigner. S'il y en a une, normalement c'est à 11 heures. Ce calendrier prévisionnel vous sera transmis en début de semaine prochaine.

---

Monsieur le Maire propose maintenant de traiter le point concernant le personnel communal à huis-clos.

Accord du Conseil Municipal.

**Séance à huis-clos.**

## PERSONNEL COMMUNAL

### **Délibération n° 2025-117 | Personnel communal | critères pour les entretiens professionnels EXPOSÉ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le nouveau dispositif d'évaluation du personnel mis en place sur cette fin d'année 2025. L'entretien professionnel, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, se définit comme un espace d'échanges et de dialogue entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct. Il permet d'établir et d'apprécier rétrospectivement la valeur professionnelle de l'agent.

Les décrets stipulent que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct et donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu.

Il porte sur les thèmes suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service,
- La manière de servir du fonctionnaire,
- Les acquis de son expérience professionnelle,

- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficiées,
- Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Suite à la mise en place d'un nouveau modèle de fiche d'évaluation professionnelle, il est nécessaire de délibérer sur la mise en place de ces nouveaux critères d'évaluation qui ont fait l'objet d'un examen et d'un avis favorable au Comité Social Territorial départemental.

La collectivité a choisi de définir ses propres sous-critères tout en respectant les quatre grands critères du décret.

## **EXPOSÉ**

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial, en date du 25 septembre 2025, portant sur la révision des critères des évaluations professionnels,

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l'unanimité** des membres présents et représentés,

**Décide :**

**Article 1** : d'évaluer les agents sur la base des quatre grands axes d'évaluation définis par le décret :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise

Ces derniers sont précisés par des critères plus concrets pour tenir compte de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilités, pour permettre d'apprécier la valeur professionnelle des agents au terme de l'entretien sur la base des critères suivants en fonction des types d'emplois (critères propres à la collectivité) :

<b>Poste d'exécution, missions encadrées et/ou à caractère répétitif</b>	<b>Poste intermédiaire: technicité, initiative, sous contrôle d'un responsable</b>	<b>Poste à responsabilité sans encadrement</b>	<b>Poste à responsabilité avec encadrement</b>
<b>Résultats professionnels et réalisation des objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect des consignes, des procédures internes, du règlement intérieur ou de service</li> <li>-Qualité du travail</li> <li>-Efforts de progression (faire évoluer ses méthodes, recherche à améliorer son travail, à réinterroger les pratiques pour gagner en efficacité)</li> <li>-Organisation du travail (méthode, anticipation des échéances, priorisation, autocontrôle de son travail pour limiter les erreurs/oublis, gestion des stocks)</li> <li>-Engagement professionnel (Niveau d'initiative et d'autonomie)</li> <li>-Être force de proposition (organisation, réunions, projets...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect des consignes, des procédures internes, du règlement intérieur ou de service</li> <li>-Qualité du travail</li> <li>-Efforts de progression (faire évoluer ses méthodes, recherche à améliorer son travail, à réinterroger les pratiques pour gagner en efficacité)</li> <li>-Organisation du travail (méthode, anticipation des échéances, priorisation, autocontrôle de son travail pour limiter les erreurs/oublis, gestion des stocks)</li> <li>-Engagement professionnel (Niveau d'initiative et d'autonomie)</li> <li>-Être force de proposition (organisation, réunions, projets...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect des consignes, des procédures internes, du règlement intérieur ou de service</li> <li>-Qualité du travail</li> <li>-Efforts de progression (faire évoluer ses méthodes, recherche à améliorer son travail, à réinterroger les pratiques pour gagner en efficacité)</li> <li>-Organisation du travail (méthode, anticipation des échéances, priorisation, autocontrôle de son travail pour limiter les erreurs/oublis, gestion des stocks)</li> <li>-Engagement professionnel (Niveau d'initiative et d'autonomie)</li> <li>-Être force de proposition (organisation, réunions, projets...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Respect des consignes, des procédures internes, du règlement intérieur ou de service</li> <li>-Qualité du travail</li> <li>-Efforts de progression (faire évoluer ses méthodes, recherche à améliorer son travail, à réinterroger les pratiques pour gagner en efficacité)</li> <li>-Organisation du travail (méthode, anticipation des échéances, priorisation, autocontrôle de son travail pour limiter les erreurs/oublis, gestion des stocks)</li> <li>-Engagement professionnel (Niveau d'initiative et d'autonomie)</li> <li>-Être force de proposition (organisation, réunions, projets...)</li> </ul>
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtrise des outils de travail, de leurs évolutions et du savoir-faire/techniques inhérent.es aux métiers</li> <li>-Entretien et développement des compétences (formations, veille réglementaire, curiosité et innovation)</li> <li>-Capacité d'adaptation et réactivité face aux changements/évolutions et imprévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtrise des outils de travail, de leurs évolutions et du savoir-faire/techniques inhérent.es aux métiers</li> <li>-Entretien et développement des compétences (formations, veille réglementaire, curiosité et innovation)</li> <li>-Capacité d'adaptation et réactivité face aux changements/évolutions et imprévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtrise des outils de travail, de leurs évolutions et du savoir-faire/techniques inhérent.es aux métiers</li> <li>-Entretien et développement des compétences (formations, veille réglementaire, curiosité et innovation)</li> <li>-Capacité d'adaptation et réactivité face aux changements/évolutions et imprévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtrise des outils de travail, de leurs évolutions et du savoir-faire/techniques inhérent.es aux métiers</li> <li>-Entretien et développement des compétences (formations, veille réglementaire, curiosité et innovation)</li> <li>-Capacité d'adaptation et réactivité face aux changements/évolutions et imprévus</li> </ul>

<b>Qualités relationnelles</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ponctualité / assiduité</li> <li>-Présentation et comportement adaptés aux situations</li> <li>-Respectueux envers ses collègues et la hiérarchie</li> <li>-Esprit d'équipe, capacité à « travailler ensemble », à l'entraide, à la coopération et au partage de connaissance (transmission des savoirs)</li> <li>-Sens du service public, relation avec les usagers et/ou les partenaires extérieurs</li> <li>-Aptitude au dialogue et à la remontée d'informations (partage d'informations, rendre compte, faire part de ses difficultés et de ses erreurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ponctualité / assiduité</li> <li>-Présentation et comportement adaptés aux situations</li> <li>-Respectueux envers ses collègues et la hiérarchie</li> <li>-Esprit d'équipe, capacité à « travailler ensemble », à l'entraide, à la coopération et au partage de connaissance (transmission des savoirs)</li> <li>-Sens du service public, relation avec les usagers et/ou les partenaires extérieurs</li> <li>-Aptitude au dialogue et à la remontée d'informations (partage d'informations, rendre compte, faire part de ses difficultés et de ses erreurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ponctualité / assiduité</li> <li>-Présentation et comportement adaptés aux situations</li> <li>-Respectueux envers ses collègues et la hiérarchie</li> <li>-Esprit d'équipe, capacité à « travailler ensemble », à l'entraide, à la coopération et au partage de connaissance (transmission des savoirs)</li> <li>-Sens du service public, relation avec les usagers et/ou les partenaires extérieurs</li> <li>-Aptitude au dialogue et à la remontée d'informations (partage d'informations, rendre compte, faire part de ses difficultés et de ses erreurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ponctualité / assiduité</li> <li>-Présentation et comportement adaptés aux situations</li> <li>-Respectueux envers ses collègues et la hiérarchie</li> <li>-Esprit d'équipe, capacité à « travailler ensemble », à l'entraide, à la coopération et au partage de connaissance (transmission des savoirs)</li> <li>-Sens du service public, relation avec les usagers et/ou les partenaires extérieurs</li> <li>-Aptitude au dialogue et à la remontée d'informations (partage d'informations, rendre compte, faire part de ses difficultés et de ses erreurs)</li> </ul>
<b>Capacité d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur</b>			
<p><b>Faire collectif – faire équipe :</b> Propose des améliorations ou innovations pertinentes S'implique dans les projets collectifs Partage des connaissances et des conseils : met son expertise au service des équipes</p> <p><b>Créer des conditions de travail stimulantes :</b> Suggérer des méthodes ou outils pour faciliter le quotidien</p> <p><b>Anticiper le service public de demain :</b> Proposer et expérimenter de nouvelles méthodes ou outils</p> <p><b>Oser être fun :</b> Créer, proposer ou expérimenter des moments de partage, des événements internes...</p>	<p><b>Faire collectif – faire équipe :</b> Propose des améliorations ou innovations pertinentes S'implique dans les projets collectifs Partage des connaissances et des conseils : met son expertise au service des équipes</p> <p><b>Créer des conditions de travail stimulantes :</b> Suggérer des méthodes ou outils pour faciliter le quotidien</p> <p><b>Anticiper le service public de demain :</b> Faire de la veille réglementaire, technologique ... Proposer et expérimenter de nouvelles méthodes ou outils</p> <p><b>Oser être fun :</b> Créer, proposer ou expérimenter des moments de partage, des événements internes...</p>	<p><b>Faire collectif – faire équipe :</b> Propose des améliorations ou innovations pertinentes S'implique dans les projets collectifs Partage des connaissances et des conseils : met son expertise au service des équipes</p> <p><b>Créer des conditions de travail stimulantes :</b> Suggérer des méthodes ou outils pour faciliter le quotidien Contribuer aux projets collectifs Participe à la formation ou à la montée en compétence des collègues</p> <p><b>Anticiper le service public de demain :</b> Accompagne le développement des compétences des agents Faire de la veille réglementaire, technologique ... Proposer et expérimenter de nouvelles méthodes ou outils</p>	<p><b>Se dégager du temps pour manager :</b> Capacité à organiser, planifier et répartir les tâches de manière efficace Contrôle la réalisation des missions et apporte un suivi régulier Prend des décisions claires et assumées dans son périmètre</p> <p><b>Faire collectif – faire équipe :</b> Fixer des objectifs clairs et mesurables à l'équipe. Favoriser l'épanouissement professionnel de chacun Être force de proposition</p> <p><b>Créer des conditions de travail stimulantes :</b> Clarté et sens des missions Valoriser les agents – Impliquer les équipes dans la recherche de solutions Favoriser l'entraide – gestion de conflits Encourager les initiatives</p>

		<p><b>Oser être fun :</b> Animation, partage et contribution à la dynamique collective (Animation de réunion, partage de connaissance, participation aux réseaux professionnels, stimule la motivation et adhésion des équipes ...) Créer, proposer ou expérimenter des moments de partage, des évènements internes...</p>	<p><b>Anticiper le service public de demain :</b> Accompagne le développement des compétences des agents Faire de la veille réglementaire, technologique ... Proposer et expérimenter de nouvelles méthodes ou outils Développe et entretien les réseaux et partenariats</p> <p><b>Oser être fun :</b> Animation, partage et contribution à la dynamique collective (Animation de réunion, partage de connaissance, participation aux réseaux professionnels, stimule la motivation et adhésion des équipes ...) Créer, proposer ou expérimenter des moments de partage, des évènements internes...</p>
--	--	--	---

Dit que l'article 1 ci-avant annule et remplace l'article 3 de la délibération du 11 décembre 2015 susvisée,

Dit que les autres articles de la délibération du 11 décembre 2015 susvisée demeurent inchangés.

**L'ordre du jour étant épousé,**

**la séance est levée à 19 h 50.**

Le Maire,

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL.

M. Hervé CHEVALIER.

Mme Arlette LE HOUERFF.

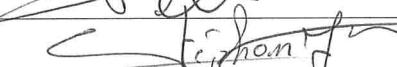
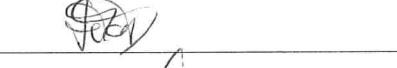
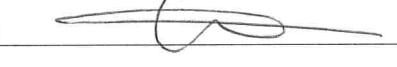
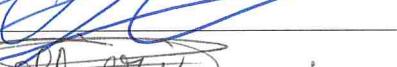
**COMMUNE DE PLOUMAGOAR**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2025**

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° de page
	N°	Thème		
2025-114	5.2	Fonctionnement des assemblées	Désignation des secrétaires de séance	01
2025-115	5.2	Fonctionnement des assemblées	Décisions prises par la Maire par délégation du Conseil Municipal   compte-rendu	02
2025-116	5.2	Fonctionnement des assemblées	Mandat spécial dans le cadre du 107ème Congrès des Maire de France 2025	09
2025-117	4;1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	Personnel communal   validation des critères pour les entretiens professionnels	10

## ÉMARGEMENTS

Nom et prénom	Signature
M. ECHEVEST Yannick	
Mme LE COTTON Anne	
M. YAHIA Marc	
Mme LE MAIRE Nathalie	
M. BIHEL Jérémie	
Mme COCGUEN Laurence	
M. LE LAY Bruno	
Mme LOYER Marie-Annick	
Mme LE FOLL Marie-Françoise	
M. STEPHAN Jean-Paul	
M. PRIGENT Jean-Yvon	
M. HATTON Philippe	
Mme GREZARD Anne	
Mme DRUILLENNEC Myriam	
Mme BOTCAZOU Annyvonne	
Mme CRENN Kathy	
M. NOGE Bruno	
Mme LOLLIERIC Stéphanie	
M. SAVINIEN Christophe	
M. MONJARET Vincent	
M. CHEVALIER Hervé	
M. LAVIGNE Michel	
Mme GEFFROY Nelly	
M. BATARD Guillaume	
Mme LE GOUX Dominique	
Mme Le HOUERFF Arlette	
M. BOYEZ Philippe	
Mme GUILLAUMIN Guilda	
M. IRAND Rémi	